



Appel à projets régional 2023

« Soutien financier aux porteurs de projets de formation professionnelle initiale par apprentissage »

ÉDITO

Parce que l'apprentissage permet à de nombreux jeunes d'accéder à une qualification et à l'emploi et de répondre aux besoins en compétences exprimés par les entreprises, la Région a fait le choix de soutenir activement cette voie de formation.

La politique de l'apprentissage adoptée par la Région en juin 2020, s'inscrit dans une dynamique de développement économique du territoire régional et de réponse à l'attente sociale exprimée par les jeunes et les familles.

Pour les jeunes, l'action régionale vise plus particulièrement à leur proposer une offre de formation de proximité de qualité avec une priorité donnée aux premiers niveaux de qualification. La Région veille également à la structuration et au développement de filières de formation permettant aux jeunes d'accéder aux plus hauts niveaux de qualification.

En réponse aux besoins en compétences exprimés par le monde économique, la Région soutient le développement de nouvelles formations en lien avec les métiers identifiés comme prioritaires. Ces métiers sont identifiés chaque année dans la « carte – cible de l'apprentissage » pilotée par la Région et qui associe l'ensemble des acteurs du monde de l'emploi – formation (opérateurs de compétences, branches professionnelles, Chambres Consulaires, autorités académiques, etc.). Ce sont vers ces métiers que la Région orientera ses moyens financiers en 2023.

La carte-cible est un outil à la disposition des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) pour les aider à faire évoluer leur offre de formation au plus près des besoins exprimés par les entreprises.

Six axes structurent l'action de la Région :

- Financer l'équipement et la modernisation des centres de formation*
- Soutenir les formations fragiles dans les territoires*
- Accompagner le lancement de nouvelles formations- Accompagner l'évolution et l'innovation des pratiques de formation*
- Encourager la mobilité européenne*
- Informer sur l'apprentissage*

Pour assurer la mise en œuvre de ces six axes, la Région mobilisera au cours de l'année 2023, 6,7 millions d'€ de crédits de fonctionnement et 12 millions d'€ pour la modernisation des plateaux techniques.

Par la place centrale qu'ils occupent au sein de l'apprentissage, les Centres de Formation d'Apprentis sont les interlocuteurs privilégiés pour concrétiser les priorités de la politique régionale.

La qualité des projets que vos organismes présenteront dans le cadre de l'Appel à Projets 2023, permettra d'apporter des réponses adaptées aux besoins en formation identifiés dans les territoires et de contribuer ainsi activement à la qualification et à l'insertion des jeunes du Centre-Val de Loire.

A vos projets !

Carole CANETTE,

Vice-Présidente du Conseil régional Centre-Val de Loire,
déléguée aux Lycées, à l'éducation, à l'apprentissage, à la jeunesse et à la vie lycéenne

La Région lance son 3^{ème} appel à projets en faveur de l'apprentissage. Cet appel à projets vise à accompagner financièrement les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) dans le développement de l'apprentissage, en lien avec les besoins économiques, d'aménagement du territoire et d'éducation. L'accompagnement financier porte sur l'investissement et le fonctionnement.

IMPORTANT : Les porteurs de projets sont invités à prendre connaissance du cadre d'intervention et de la carte-cible de l'apprentissage, **dans leurs versions actualisées pour 2023**, disponibles dans la rubrique « Document(s) » du présent appel à projets.

Contexte et Objectifs

L'Appel à Projets constitue l'outil financier pour la mise en œuvre de la politique régionale de l'apprentissage qui fixe les objectifs structurants de l'action de la Région dans ce domaine :

- Préserver et développer une offre de formation de qualité dans les territoires ;
- Accompagner l'évolution des métiers et notamment ceux relevant des transitions énergétiques et écologiques ;
- Soutenir les publics fragiles dans la réussite de leurs parcours.

Ces objectifs ont été définis en cohérence avec les documents stratégiques régionaux en matière de formation (CPRDFOP), d'aménagement du territoire (SRADETT) et d'économie (SRDEII) et en lien avec les travaux de la COP régionale Energie-Climat.

Bénéficiaires

Les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) ou Organismes de Formation par Apprentissage (OFA) qui dispensent des formations par apprentissage en région Centre-Val de Loire depuis au moins un an, à compter de la date de dépôt du dossier.

Les CFA/OFA doivent également répondre aux obligations prévues dans la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et notamment la déclaration d'activité auprès du Service régional de contrôle de la DREETS Centre-Val de Loire (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).

A noter : au titre du présent appel à projets, les CFA, OFA ou autre structure pouvant bénéficier du soutien régional sont désignés sous les termes génériques « établissements porteurs » et « établissements bénéficiaires ».

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la possession de la certification QUALIOPi est un prérequis à l'attribution de toutes subventions régionales au titre du présent dispositif.

Modalités de participation

Les actions pouvant être soutenues financièrement par la Région devront s'inscrire dans un ou plusieurs des axes suivants :

- Axe 1 - Financer l'équipement et moderniser les centres de formation
- Axe 2 - Soutenir les formations fragiles dans les territoires
- Axe 3 - Accompagner le lancement de nouvelles formations
- Axe 4 - Accompagner l'évolution et l'innovation des pratiques de formation

A retenir : Si la thématique de l'Axe 4 vous intéresse, la Région vous invite à prendre connaissance de son dispositif **Trans'Formation**. Il s'agit d'un dispositif innovant d'accompagnement et de professionnalisation, inscrit dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, qui est là pour amplifier la modernisation de l'appareil de formation régional. Pour en savoir plus sur notre accélérateur régional de compétences, rendez-vous sur le site [Etoile Centre-Val de Loire](#) vers la [page dédiée à Trans'Formation](#).

Chaque projet déposé au titre des axes 1, 2 et 3 devra impérativement proposer une formation conduisant à l'un des métiers listés dans la carte-cible de l'apprentissage 2023. **Il appartient au porteur de projet d'indiquer le métier visé par la formation.** En complément, chaque dossier devra satisfaire aux critères suivants :

- Favoriser une offre de formation de proximité, dans les différents bassins de vie de la région, avec une priorité donnée aux zones de revitalisation rurale (ZRR) et aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;
- Prendre en compte la faible mobilité des jeunes sur les premiers niveaux de qualification (niveaux 3 et 4) ;
- Répondre aux besoins économiques identifiés localement et développer l'offre de formation par apprentissage dans les transitions écologique et énergétique ;
- Veiller à la complémentarité avec les formations professionnelles initiales par voie scolaire des lycées de la région ;
- Optimiser l'utilisation des plateaux-techniques déjà existants sur le territoire ;
- Prévoir un accompagnement pédagogique renforcé et adapté pour les apprentis fragiles ;
- Démontrer une connaissance fine du territoire, en particulier concernant l'offre de formation existante et le tissu économique.

Modalités d'attribution de l'aide

La participation financière de la Région est une subvention dont le niveau d'intervention varie selon les différents axes de la politique régionale. Le porteur de projet est invité à prendre connaissance des différents niveaux d'intervention détaillés dans le cadre d'intervention. La subvention fera l'objet d'une convention entre la Région et le porteur de projet dont le dossier aura été retenu au titre du présent appel à projet. L'axe 1 porte sur l'investissement en équipement ou en immobilier. Les axes 2 à 6 portent sur le fonctionnement.

Modalités de dépôt de la demande

Le bénéficiaire déposera un dossier de soutien au titre de l'axe 1 (hors axe 1 – Moderniser les CFA) ainsi que pour les axes 2-3-4-5-6 uniquement via le portail : <https://nosaidesenligneregion.centre-valdeloire.fr/aides>

Pour l'axe 1 « Moderniser les CFA » (projets immobiliers), le formulaire est à télécharger dans la rubrique « Téléchargement » ci-dessous et à retourner à l'adresse mail suivante : aap-apprentissage@centrevaldeloire.fr

Pour tout questionnement ou observation, vous pouvez également adresser un message à la Région sur l'adresse unique : aap-apprentissage@centrevaldeloire.fr

Aucun dossier envoyé au format papier par voie postale ne sera accepté et instruit.

Calendrier

AXES		DATES DE L'APPEL A PROJETS
AXE 1 Financer l'équipement et moderniser les centres de formation		Lancement : Mercredi 16 novembre 2022 Date limite de dépôt des dossiers : Vendredi 6 janvier 2023
AXE 2 Soutenir les formations fragiles dans les territoires		
AXE 3 Accompagner le lancement de nouvelles formations		
AXE 4 Accompagner l'évolution et l'innovation des pratiques de formation		Hors appel à projets Pour bénéficier du dispositif régional Trans'Formation , rendez-vous sur le site Etoile Centre-Val de Loire vers la page dédiée à Trans'Formation .
AXE 5 Encourager la mobilité européenne	<i>Dispositif Trans'Europe Apprentissage</i>	- <u>Déclaration d'intention</u> : du mercredi 16 novembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023 - <u>1^{ère} vague de dépôt des dossiers</u> : du lundi 16 janvier 2023 au vendredi 31 mars 2023 (date prévisionnelle de début de séjour : septembre 2023 à février 2024) - <u>2^{ème} vague de dépôt des dossiers</u> : du mardi 2 mai 2023 au vendredi 29 septembre 2023 (date prévisionnelle de début de séjour : mars 2024 à juillet 2024)
	<i>Dispositif Erasmus+</i>	- <u>Pré-positionnement</u> : jusqu'au vendredi 6 janvier 2023 - <u>Demande de participation à Erasmus+</u> : la date sera communiquée ultérieurement (date de l'appel à proposition non connue à ce jour)
AXE 6 Informer sur l'apprentissage		Hors appel à projets Des appels à projets spécifiques seront lancés en cours d'année 2023 dans le cadre des projets initiés par la Région dans le domaine de l'orientation – attractivité des métiers et des formations

Contact(s)

Direction des Politiques d'Orientations et de Formation (DPOF)

Courriel : aap-apprentissage@centrevaldeloire.fr

Document(s)

- 1_AAP_Apprentissage_2023 (PDF)
- 2_Cadre_Intervention_Apprentissage_2023 (PDF)
- 3_Carte-Cible_Apprentissage_2023 (PDF)
- 4_Axe1_Projet Immobilier (Excel)
- 5_Axe1_Astuces d'aide à la saisie_Portail des aides (PDF)
- 6_Axe1_Guide de procédures_Portail des aides (PDF)
- 7_Axe5_Déclaration_Intention_Trans'Europe_Apprentissage (Word)
- 8_Axe5_Formulaire_Erasmus+2023 (Word)

Protection des données – RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Les informations recueillies feront l'objet de traitements par la Région Centre-Val de Loire destinés à l'instruction de votre demande de subvention ainsi qu'à l'octroi et au traitement et au suivi de l'aide que vous sollicitez, si celle-ci est acceptée.

Ces traitements ont pour base juridique l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Les destinataires des données sont les services de la Région Centre Val de Loire, et le cas échéant, les partenaires mentionnés dans l'appel à projet ou le cadre d'intervention de l'aide sollicitée.

Les informations recueillies seront conservées par la Région Centre-Val de Loire pendant :

- 2 ans à compter de la décision si votre demande de subvention est refusée ;

- 10 ans à compter de la clôture de la subvention si celle-ci est acceptée ;

- La durée prévue par le programme européen si la subvention est une aide européenne

A l'issue du délai de conservation, ces données seront susceptibles d'être archivées selon la réglementation en vigueur.

En cas de refus de communication des données obligatoires, votre demande de subvention ne pourra être traitée. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition pour des motifs légitimes, de limitation des traitements vous concernant que vous pouvez exercer par courrier en vous adressant auprès du délégué à la protection des données de la Région Centre Val de Loire, contact.rgpd@centrevaleloire.fr ou 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117, 45041 Orléans Cedex 1.

Vous êtes informé de votre droit d'introduire toute réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07).